

Pater Donche te Kortrijk (1807-1809)

Na een rusteloze werkzaamheid als diocesaan priester gedurende de jaren van de Beloken Tijd, was L. V. Donche, kort na de afkondiging van het Concordaat, ingetreden bij de Paters van het Geloof te Parijs (Aug. 1802).

Als studieprefect was hij een korte tijd werkzaam in Frankrijk en daarna in het college te Roeselare. In 1807 volgde de opheffing van de Paters van het Geloof ; Donche ging zich vestigen te Kortrijk, bij zijn nicht, mevrouw weduwe Xavier Vercruyse-Vercruyse. In de Leiestad zou hij werkzaam zijn van einde 1807 tot in Juli 1809.

In zijn merkwaardige biographie van L. V. Donche, te Leuven uitgegeven in 1948, heeft P. A. Marlier S. J. deze Kortrijkse episode minder uitvoerig behandeld dan de andere momenten van dit veelbewogen leven. Zijn documentatie beperkte zich tot enkele laattijdige nota's van Donche zelf en de « Aanteekeningen » van de Kortrijkse kroniekschrijver Goethals-Vercruyse, die de herrie rond het apostolaat van zijn kozijn met een paar anecdoten typeerde. Het Kortrijks milieu, waarmede Donche in conflict is geraakt, kon daarmede niet geschetst worden en de voorstelling van de feiten moet onvolledig en eenzijdig uitvallen.

De documenten die hier volgen, behoren tot het archief van de Sint-Maartenskerk te Kortrijk, en namelijk tot het Decanaal Fonds dat, met de overgang van de dekenij in 1872, uit het pastoreel archief van de O. L. Vrouwkerk in het archief van de nieuwe decanale kerk is terechtgekomen¹.

De documenten bestaan uit aantekeningen en de minuten van een paar brieven van Carolus Le Grand die het

(1) De stukken berusten in de sectie E 2, cart. 2.

ambt van pastoor der O. L. Vrouwkerk en deken der christenheid van Kortrijk vervulde van 1803 tot aan zijn dood in 1830². Deken Le Grand was een uitstekend administrateur. In hem vond zowel Mgr. Fallot als Mgr. de Broglie een bekwaam en vlijtig medewerker bij de herinrichting van de dekenij na het Concordaat. Volgens de richtlijnen van deze bisschoppen wist hij, ook in tijden van wrijving en spanning tussen Kerk en Staat, de verstandhouding met de burgerlijke overheden te handhaven.

Deken Le Grand legde over Donche een soort dagboek aan op afzonderlijke bladen. Hij besefte algauw dat hij voor een «geval Donche» stond waarvoor hij vroeg of laat tegenover de kerkelijke en burgerlijke overheid zou te verantwoorden hebben. Wat feitelijk gebeurd is. Zijn aantekeningen heeft hij benuttigd bij het opstellen van zijn rapporten aan de bisschop. Een eerste maal (26 Sept. 1808) nam hij zelf het initiatief en richtte aan Mgr. de Broglie een brief over de onrustwekkende activiteit van Donche; een geschreven antwoord bleef uit, de bisschop verkoos met Donche zelf mondeling te onderhandelen. Het tweede rapport werd door deken Le Grand ingezonden (1 Febr. 1809) op aanvraag van het Gents ordinariaat, nadat Donche bij de regering aangeklaagd was.

De aantekeningen van het «dagboek» beslaan vier en half bladzijden patria. De deken is hier, zoals in heel zijn boekhouding, zeer zorgvuldig in de datering. Hij noemt uit eigen observaties, geeft de gesprekken met Donche soms woordelijk weer; komt hem iets van elders ter ore, dan vermeldt hij telkens de zegsman met plaats en tijd.

(2) Charles Le Grand (1752-1830) was, evenals L. V. Donche, een geboren Bruggeling. Hij studeerde te Leuven, was onderpastoor te Brugge (H. Walburga), Lichtervelde en Alveringem. Geroepen om secretaris van de bisschop van Ieper te worden, werd hij in 1794 pastoor van Mesen en deken van het kapittel aldaar. Zie L. SLOSSE, *Rond Kortrijk*, blz. 956 (Roeselare, 1898-1903). — Waarschijnlijk is hij een «beëdigde» geweest.

De hier uitgegeven documenten geven voor het eerst iets bepaalds uit een volkspredicatie van Donche ; zelf rigorist, aarzelde hij niet de controverse op de preekstoel te dragen. Te Kortrijk trad hij naar voren als een bewust en onverzoenlijk anticoncordatair. Bezielt met een geest van vrij en strijdbaar apostolaat, wilde hij spreken waar de diocesane geestelijkheid het *tempus tacendi* als ordewoord aanvaardde. Uit de illegaliteit, waarin hij vóór het Concordaat gewerkt had, schijnt hij de geest van avontuur in zijn strijdmiddelen te hebben overgehouden. Dezelfde karaktertrekken wikkelden hem tien jaar later in een conflict met de geestelijkheid van Antwerpen. Met een amotio cum dignitate antwoordde Mgr. de Broglie in 1809 op de druk van de Franse minister. De verwijdering van de nonconformistische volkspredikant liet de rechtzinnige verzetskringen van Kortrijk blootgesteld aan de verleiding van het Stevenisme.

A. VIAENE.

Aantekeningen van Deken Le Grand.

Notions de Donche.

A la fin 9bre 1807 revenant de Gand³ avec M.M. les Curés d'Harlebeque⁴, St. Martin⁵ et Avelghem, le premier m'a dit et m'a depuis repété par plusieurs reprises, que Mr. Donche qui prêchoit et attendoit la confession dans mon église⁶, étoit grand ami de l'évêque, que l'évêque avoit encore émigré en Angleterre un frère de la même société de Mr Donche⁷

(3) Het gezelschap keerde terug van de blijde intrede van Mgr. de Broglie (27 November 1807).

(4) Pastoor P. A. De Schryver (Ronse 1745 - Harelbeke 1822). Hij was een beëdigde geweest. Hij is het die in 1818 de relikwie van de H. Doorn voor zijn kerk verkreeg. Over hem L. SLOSSE, a. w., blz. 455.

(5) Pastoor F. Van Maldeghem (Eeklo 1758 - Kortrijk 1833), bediende de St. Maartenskerk vanaf het Concordaat tot aan zijn dood. Over hem L. SLOSSE, a. w., blz. 921.

(6) P. Donche staat in de lijsten van Deken Le Grand aangetekend als mislezer (hij las de vroegmis dagelijks te 5 1/2 uur) en biechtvader in de O. L. Vrouwkerk. Deze parochiekerk was bediend door de pastoor-deken en twee onderpastoors. Buiten Donche waren er nog zes mislezers, waarvan drie als biechtvader voorkomen. — In 1808 telde Kortrijk ongeveer 14.000 inwoners.

(7) Bedoeld is Charles de Broglie, medestichter in 1794 van de Société du S. Cœur de Jésus, een priestervereniging die in 1799 in de Pères de la Foi opging.

et que celui-ci étoit un homme à craindre, un homme dangereux, qu'il n'aimeroit pas ses services dans la paroisse, que ces M.M. étoient comme des missionnaires prétendant s'immiscer dans les fonctions pastorales, qu'à ce sujet Donche avoit eu des difficultés avec un curé ou vicaire occupé à faire le cathéchisme. Comme M. le Curé d'Harlebeque me dit cela sous secret, il me fit entendre qu'il tenoit tout cela de Mr. De M[eu]lenaere], vicaire général, notamment dans le retour de notre voyage, lorsque nous étions à la cour de l'auberge à Peteghem.

Effectivement je m'en suis bientôt aperçu lorsqu'un jour j'avois dit dans mon prône que le Seigneur J. C. avoit porté nos péchés, *ipse peccata nostra tulit*. Dans un discours il m'a formellement contredit, disant qu'il avoit porté l'ombre de nos péchés.

Entre autres expositions faisant un discours sur l'évangile *Multi sunt vocati, pauci vero electi*, j'avois enseigné que, puisque le Seigneur au jeune homme qui avoit demandé « An *pauci* sunt qui salvantur » cathégorique réponse n'avoit pas donné, il n'étoit pas possible à nous de dire si le texte *pauci electi* doit être restreint aux seuls catholiques, ensorte que le nombre des hommes chrétiens est grand, mais que le nombre des élus entre eux étoit petit à proportion ; et que le texte compris de tous les hommes indistinctement de religion pouvoit avoir son vrai sens : lui, Donche, dans un sermon à St. Martin pendant le carême 1808 a formellement soutenu, apostrophant indirectement ceux qui étoient d'un avis contraire, que le texte n'étoit à entendre que des chrétiens.

C'est dans le même sermon où il disoit, qu'il seroit à souhaiter qu'un de son auditoire moureroit à l'instant dans l'église pour servir d'exemple aux autres. Plus, qu'il croioit qu'en 30 ans pas une seule personne morte dans sa jeunesse étoit sauvée.

Enfin pendant le Carême le rigorisme dans ses sermons révoltoit les habitans, ensorte que :

1. bien des confesseurs avouoient que leurs pénitentes les causent beaucoup d'embarras ;
2. que pour les tranquiliser le Curé de St. Martin a dit en chaire, qu'on ne devoit pas s'attribuer toujours à soi-même ce qu'on entendoit dans les sermons ;

3. que Mr Dejonghe, adjoint faisant les fonctions de maire, la mairerie étant vacante, est venu faire chez moi la déclaration qu'il recevoit tous les jours des plaintes des sermons de Mr Donche et que bien des gens n'y vouloient plus se trouver, que les principes de rigorisme du Sieur Donche dans ses sermons pendant le Carême 1808 ont fait plus de mal que de bien, preuve le nombre des communions paschales qui de l'aveu de Mr le Curé de St. Martin étoit beaucoup inférieur aux communions des années précédentes 8.

J'ai lu dans le Journal de l'Empire du 23 août 1808 que le sieur Paccanari, fondateur de l'ordre des Beronistes ou Paccanaristes, étoit condamné par le St. Office à l'abjuration publique, à l'emprisonnement perpétuel et déclaré à jamais indigne de remplir les fonctions sacerdotales. Le pape a modéré l'emprisonnement à 15 ans 9.

Le même journal dit que le roi de Saxe d'une piété solide et éclairée a supprimé cet ordre comme perturbateur du repos de famille.

A la fin du mois d'août 1808 un matin je pris du thé chez Madame Veuve Vander Zype. Monsieur Selosse 10, couture, dit entre autres que Monsieur Donche lui avait dit l'autre jour qu'il ne trouvoit pas presque le temps de dire son office, tant qu'il alloit chez lui du monde, oui qu'il y avoit encore une boite remplie de lettres de l'une et l'autre ville de France, Paris etc. etc. auxquelles il devoit repondre, et qu'un jour sa cousine, veuve Xavier Vercruyssse, lui disoit : « Mon cousin, je devrois avec mes enfants habiter le grenier, car mes chambres ne suffisent pas pour recevoir tous les gens qui accourent à vous ».

Au commencement de son arrivée à Courtrai il vint me voir une soirée et accepta le souper, et il lâcha ces paroles : « Quels pauvres confesseurs trouve-t-on à Courtrai ! je ne suis pas tranquille sinon des confessions faites à vous, au curé de Saint-Martin » et il nomma un troisième dont le nom m'est oublié. Il traita père Carpus d'un ignorant.

(8) In de Vasten 1808 predikte P. Donche tweemaal per week in de Sint-Maartenskerk. Deken Le Grand hield zelf de lijdensmeditaties in zijn kerk en liet aan Donche de zondagspredicatie over.

(9) Paccanari, stichter van de Societas de Fide Jesu (1797) : vormde in 1799, na versmelting met de Société du S. C. de Jésus, de vereniging van de Pères de la Foi. De onwaardige Paccanari werd in 1809 door de Fransen uit de kerker bevrijd en verdween voorgoed.

(10) J. B. Selosse, van Tourcoing, matricularis van de O. L. Vrouwkerk, de latere rector van de St. Michielskerk. Hij was « Franse biechtvader » in de O. L. Vrouwkerk.

Dans le suite il a dit dans la sacristie en présence de Monsieur De Brée¹¹, toujours parlant de confession, qui est sa matière favorite, qu'il étoit venu confesser à Courtrai pour refaire ce que les autres avoient mal fait.

Me parlant un jour du curé d'Harelbec, il m'a dit que la religion de ce curé étoit suspecte bien longtemps avant l'époque du serment de haine à la royaute. Un autre jour il m'a dit, si je le demanderois à dîner avec ce curé, qu'il ne voudroit pas venir. Le moment que nous allions à table, lorsque l'Evêque dinoit chez moi, il me dit : « Ne me mettez point au costé du curé d'Harlebec, car je partirosse plutôt »¹².

Un jour je prenois du thé chez lui, et je parlois d'un mariage qui avoit eu lieu à Courtrai au commencement de l'entrée des François, et cela devant le président de la municipalité, nommé Monsieur Amand Denys, et que c'étoit d'un père qui épousoit sa belle-fille avec laquelle il vivoit encore en concubinage sans espoir d'obtenir dispense pour se marier devant son curé, que je croiois même que les loix civiles alors ne permettoient pas de telles unions : il expliqua en présence de la veuve Xavier Vercruyse qui lui auroit alors dénoncé le président Denys quand même il auroit été son propre père : ce qui révolta même la veuve son hostesse.

Le 4e dimanche de 7bre 1808 il prêcha deux fois, à savoir le matin à Saint-Martin, et le soir à Saint-Eloy¹³, et dans ce dernier sermon il disoit qu'en 2 ou 3 ans il n'auroit plus de religion en France.

Dans la même semaine, le mardi, il disoit à quelques uns qu'il alloit à Bruges, et qu'il seroit de retour le samedy à midi, entre autres il a dit ceci au sous-clerc ; mais il avoit été chez la veuve Brabander au Broel pour se présenter à reconduire son petit-fils au lycée de Gand, ensuite il a été redire, disant qu'il alloit à Gand par Bruges, ensorte qu'il a pu avoir à Gand de l'Evêque connaissance et lecture de

(11) Bonifacius De Bree, onderpastoor van de O. L. Vrouwkerk. — Pater Carpus was mislezer en biechtvader in dezelfde decanale kerk.

(12) Mgr. de Broglie was de gast van Deken Le Grand op 15 en 16 Juli 1808. Een banket verenigde de geestelijke en wereldlijke overheden in de dekenij op 16 Juli. Zie A. DELVOYE in *Handelingen van den Gesch. Oudh. Kring van Kortrijk*, XVII, 1988, blz. 376.

(13) De Sint-Elooiskapel in Overleie. Deze bidplaats was afhankelijk van de O. L. Vrouwkerk. « Op Sint-Eloy » is een plaatsaanduiding. Nog heden leeft te Kortrijk deze zegswijze : Hij woont op Sint-Elooï, d. i. op Overleie, vroeger veel meer dan nu een volkskwartier van Kortrijk. Hierdoor valt de interpretatie van de kroniektekst bij P. A. MARLIER, a. w., blz. 159.

ma lettre envoiée à l'Evêque le 26 7bre 1808 dont la copie ci-jointe 14, et à laquelle je n'ai pas eu de réponse.

Donc revenu de Gand 1. 8bre il a été l'après-midi, veillée du Rosaire, à son confessional à l'ordinaire. Le 4. jour de S. François d'Assise il a prêché à Saint-Martin et le 5. mercredi il est allé à Tournay.

Notes que je tiens de la bouche même de la veuve Brabander.

1. Il avoit un jour dit à cette veuve, qu'il étoit surpris qu'elle laissoit placer son petit-fils dans un licée, pour lui, qu'il ne voudroit jamais mettre le pied dans une maison de sa famille, où on auroit placé un enfant dans un licée.

2. Un jour la même veuve lui dit : « Vous ne prêchez comme plus à Notre-Dame, ma paroisse, et vous prêchez bien ailleurs ». A quoi il répondit : « Monsieur le Doien ne me demande plus, il a quelque chose contre moy, je scais qu'il est dénoncé à l'évêque, et que Mr le curé de Saint-Martin n'est mieux vu que lui, mais il n'en doit point avoir [en vouloir] à moi, car ce n'est pas moy qui l'a dénoncé. »

15 jan. [1809] die dominice videbantur ad extremitates platearum et infra portas domorum injecta erant vulgo paschillen contra D. Donche, quibus vocatur **dansmeester**.

17 jan. Inveni sub porta litteras anonymas, quales a mense adhuc inveni.

28 jan. Ameridie in sacristia accepit me R. D. Donche, dicens : « Mijnheer den Deken, eene alderaengenaemste maere ! » Ad quod laetus respondidi : « Welke ? » — R. « Ik ben gedenonceerd tot Parijs ». P. totus perplexus (nil enim sciebam) : « Is dat voor u eene aengenaemste mae-re ? » — R. « Neen zeker ». — P. « Voor mij ? » — Non respondens abscurrit ad primam sacristiam ; statim reddiit et dixit RR. DD. pastores de Oostrozebeke¹⁵ et Wils-beke fuisse denuntiatos, sed mayerios eorum bona dedisse testimonia, neque pastores Cortracenos posse ad Episcopum bona transmittere de eo testimonia. Et hoc dicto me reliquit.

(14) Deze brief van Deken Le Grand hebben we niet teruggevonden.

(15) Carolus Bracke, pastoor van Oostrozebeke (1803-1811) was een vurig anti-concordatair. Zijn verzet tegen Mgr. de Broglie, naar aanleiding van de openbare gebeden voor de Keizer (1810), zou hem in de staatsgevangenis brengen en een deel van zijn parochianen naar het Stevenisme drijven.

[jan. 1809]. Dominus Donche dixit mihi : « Dien schoonen bisschop van Doornijk heeft een mandement doen aflesen van de pastors om de conscriptie te recommanderen »¹⁶.

1 Febr. 1809. Brief van Deken Le Grand aan Grootvicaris Le Surre.

En reponse de votre honorée de hier¹⁷ je vais communiquer des faits qui peuvent être confirmés par le serment.

Le Carême dernier Mr Donche prêcha deux fois la semaine à St. Martin et faisoit mes prônes, m'étant chargé de prêcher la méditation.

Les sermons de Mr Donche ont eu les effets suivans :

1. qu'à pâques le nombre des communians étoit beaucoup inférieur à celui de toutes les années précédentes, à l'aveu de Mr le curé de St. Martin même, intime ami de Mr Donche;

2. le trouble, les scrupules etc. se sont emparés des âmes fidèles ensorte que tous les confesseurs à Courtrai s'en sont plaint, témoins Mr Desmedt, Mr le curé de St. Martin, qui s'est trouvé obligé de dire en chaire que chacun dans son particulier ne se pouvoit pas approprier ce qu'un prédicateur disoit en chaire pour la généralité, témoins le P. Guar-dien des Capucins, Mr De Brée, père Fulgence et autres ;

3. Mr le Maire est venu chez moi disant que des dénonciations de toute part lui étoient addressées contre les sermons de Mr Donche, comme jettant le trouble dans les familles ; j'ai pris sur moi d'en parler à Mr. Donche ;

4. j'en ai parlé à Mr Donche et je l'ai exhorté à prêcher les miséricordes du Seigneur ; il m'a répondu brusquement qu'il ne changeroit pas de matière avant que les confessionaux soient assiégés au point que les confesseurs n'en puissent sortir.

Dans l'octave des âmes il prêchait dans mon église mais sa [matière] rouloit sur l'enfer et l'auditoire, se trouvant indigne du purgatoire, se crut damné, ensorte qu'ensuite du sermon un

(16) Mgr. de Broglie ontdook op behendige wijze de rechtstreekse medewerking aan de conscriptie. Zie zijn *Recueil des Mandements*, blz. 71 (Gent, 1843). De bisschop van Doornik, Mgr. Hirn, zou echter op ander gebied even krachtdadig tegen het machtsmisbruik van Napoleon optreden als zijn collega van Gent.

(17) De brief van grootvicaris Le Surre betrof de verklaring van Donche. In zijn dagboek noteerde de deken : « 31. Jan. recipi ab ampl. D. Lesure litteras relativas ad denuntiationem R. D. Donche. Vide fasciculum ». Ook deze brief vonden we niet terug.

jeune homme de bonnes mœurs cependant, enfin un Mr La Croix¹⁸, se mit à prêcher à la manière de Mr. Donche dans le Caffé sur la Grande Place, devouant aux enfers chacun de ceux qui s'y trouvoient aux peines des enfers. C'est devenu un proverbe des enfants qui jouent sur les rues et perdent leurs liards : encore un liard pour l'enfer : nog een hoortje voor d'helle.

Dans ce temps Mr le sous-prefect devoit aller à Bruges et voulut dénoncer Mr Donche comme un homme qui jettoit le trouble dans les familles : je l'ai prié avec instance qu'il ne le feroit pas, et je ne l'ai quitté sans qu'il me donnât sa parole : je voudrois que mon Evêque scusse ce sacrifice au ressentiment.

Ensorte que quoique je désire ardemment et que j'ai prié, près de vous Mr le vicaire général ainsi que près mon Evêque, l'éloignement de Mr Donche, je croiois et je le crois encore, que je n'aurois jamais un moment de tranquillité d'âme, si près le pouvoir civil je ne ferais pas pour lui ce que je ferais pour tous mes autres confrères.

Depuis ce jour je n'ai plus voulu écouter les sermons de Mr Donche, ensorte que j'ignore absolument ce qu'il a pu avoir prêché, mais je scais qu'il déplait beaucoup non pas seulement aux autorités, mais même à une infinité de personnes même vertueuses ; il est vrai que son auditoire est très nombreux, mais aussi les trois quart y vont avec mauvaise intention.

Je crois qu'on vous a trompé en disant qu'un individu est la principale cheville ouvrière de la dénonciation, car une dame de Courtrai m'a parlé de vouloir détourner son frère de dénoncer Mr Donche comme il avoit dit de le faire dans une grande compagnie : c'est pourtant un laïc des plus instruit, des plus aimé et respecté de ses concitoyens. Il n'y a pas de société à Courtrai si peu nombreuse qu'il soit, qu'on n'y parle à la charge de Mr Donche.

Vendredi passé huit jours à six heures et demie du soir une femme ou fille accourut à la sacristie pour le vin à soulager une personne qui se trouvoit mal au confessional de Mr Donche. On porta la malade hors de l'église qu'on trouva ivre à ne pas pouvoir se tenir sur ses jambes. Enfin je soupire et je dois me taire.

(18) Deze jonge La Croix zal wel de jonge Augustin De la Croix zijn die met Donche in betrekking gebleven is. Zie P. A. MARLIER, a. w., blz. 189-191.

Un jour Mr Donche étant chez Mr. le Maire le tenoit enfermé dans une chambre une après-midi entière, pour le convaincre que l'érection de l'université étoit schismatique.

J'aurai l'honneur de vous prouver dans une autre lettre combien les têtes sont montées à Courtrai.

La diligence part, je dois fermer ma lettre.

J'ai l'honneur....

Mr le Vicaire Général
Courtrai le 1 février 1809.

13 Februarii 1809.

Votre C. M. Le Grand

Finita concione R. D. Moens, vicarii de Svevghem, die 2a precum 40 horarum, in sacristia dixi Domino Donche vicarium illum optime et prudenter fuisse concionatum, eo quod loco **redoutes, danses, bales, mascarades** fortiter concionatum contra consortia et conventiones periculosas, sine enuntiatione specifica. Ad quod D. Donche exacerbatus mihi dixit illum Dominum non sufficienter dixisse et quod debuisset specificare quid per consortia periculosa intelligat ; inter varias quas tum mihi in sacristia dixit injurias, mihi dixit : « *Gij en predikt niet tegen 't dansen en redouten, maer ik segge het u — tum elevavit et ostendit mihi manum — gij en zult het u beklaegeen* ».

Revera toto 5 annorum quo tempore hic pastor fui, uno tantum in loco, diebus bacchanalibus, dabatur vulgo **bal masqué** ; hoc vero anno, in despectum concionum Domini Donche quatuor in locis larvati saltores fuerunt admissi.

[*Pasen 1809. Ontwerp van brief van Deken Le Grand aan Mgr. de Broglie]*

« Mr Donche me demande une requête à Votre Grandeur pour prolongation du temps pascal, disant qu'il lui est impossible d'écouter dans les 15 jours toutes les personnes qui se présentent à lui, nonobstant son exactitude et zèle infatigable à servir le public.

C'est pour le satisfaire, comme je lui ai dit, que je vous en parle, mais je suis d'un avis contraire.

Pour l'opinion de Mr. Donche fait la détresse de confesseurs à Courtrai, vu la fidélité des habitans à remplir leur devoir pascal. Cette assertion se prouve de ce que dans ce moment il se trouve à Courtrai quatre ou cinq confesseurs moins que l'année passée....

Monseigneur, peut-être que j'ai tort, je n'aime pas cette prolongation du temps pascal ou cette exemption de la règle

générale pour Courtrai.... A Courtrai il n'y a pas de milieu : les uns ont beaucoup de religion, les autres n'en ont pas du tout ; pour les premiers il ne faut que 15 jours, pour les seconds, ils tourneront en ridicule la prolongation demandée.

Enfin, Monseigneur, quoique brouillé de plus en plus avec Mr Donche, j'attends vos ordres pour publier la prolongation dimanche prochain, s'il le faut.... »¹⁹.

12 maji. feria sexta. Ante meridiem venit R. D. Donche, qui inter dicta sub secreto naturali, dixit se ab uno bene instructo audivisse Dominum Viceprefectum amico Domini Donche dixisse non tantum se sed et majierium collaborare pro ejus expulsatione, quodque D. Viceprefectus dixerit esse aliam causam quam sibi sub secreto revelabat. D. Donche exinde intellexit me in illud influere — quod negavi — probavit ex mea cum illis duobus dominis intima amicitia ; obtuli meum comitante illo ad D. Viceprefectum accessum ; at respondit : « D. Viceprefectus hoc mane Brugas discessisse ad executionem procurandam, interim amicos illius laborare ut D. Dejonghe illi fiat propitior etc. etc. Negavit sub verbo sacerdotis se aliquid scire de litteris anonymis de quibus supra ad 31 januarii.

[Mei 1809]. Ad finem huius mensis R. D. Donche aeger quem visitabam et cui loquebar de Domina Simoens, religiosa hospitalis B.M.V. cui extrema unctione administrata fuit de nocte et de quo priorissa nequidem die sequenti notionem dedit : respondit mihi quod religiosae illae vi exemptionum pontificalium nunquam fuerint sub iurisdictione pastoris Cortraceni, sed semper habuerint suum prudhomme. Dum loquebar de votis Dominae Vanden Berghe respondit mihi quod in Galliis adhuc emittantur vota solemnia et Illusterrimum Beaumont mihi mentitum fuisse dum scripsit Pontificem in Galliis non acceptare vota solemnia.²⁰

(19) Dit concept van rekest is doorgehaald. De pastoor van Sint-Maartens had immers, wegens zijn ziekte, de verlenging gekomen. Deken Le Grand heeft daarop alleen gevraagd om de uitbreiding van de gunst voor geheel de stad.

(20) Deken Le Grand schreef op 30 Juni 1809 een lang memorandum aan Mgr. de Broglie over zijn moeilijkheden met Mevrouw Overste van het O. L. Vrouw hospitaal. Deze weigerde, bij de begrafenisplichtigheden van een zuster, de dienst van vroeger beëdigde priesters die nu tot het koor van de O. L. Vrouwkerk behoorden. Zij eiste ook van de Deken het afnemen van « eeuwige beloften », tegen de bepalingen van het Concordaat in. Sint-Maartens, Kerkarchief.